

Notice info- annexe 12- 2018

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Séjour n° FR008551



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée :
IM075100382

CERET le 4 novembre 2019

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RANDONNEES RAQUETTES MAURIENNE (Savoie)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP

Nombre de participants: 10 au minimum, 20 au maximum

Date : du lundi 24 février 2020 au mardi 3 mars 2020.

Déplacements : voitures personnelles

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-après.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes (6 jours de rando avec dénivelées de 300 à 700 m chaque jour). Les randonnées en montagne alpine nécessitent un équipement de sécurité (détecteur de victimes d'avalanche, pelle et sonde), celui ci peut être loué par le club.

Départ de Céret le 24 février 2020 à 7h pour prendre possession du logement au refuge du lac de la Grande Léchère à MONTGELLAFREY 73130 (accès au refuge en raquettes 300 m de dénivelée positive).

Retour, le 3 mars 2020 au départ de MONGELLAFREY en direction de Céret, à partir de 10h.

Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Refuge lac de la Grande Léchère à MONTGELLAFREY 73130 (6 jours en pension complète)

Gîte communal : MONTGELLAFREY 73130 (2 nuits en gestion libre).

Distance évaluée : 1040 kms aller retour selon «Via Michelin »

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 400 € par personne :

En pension complète 6 jours, en chambre de quatre ou huit personnes, lits superposés, sanitaires à l'étage

2 jours en gestion libre en gîte (appartements)

Ce prix comprend :

-La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du jour 6, puis gestion libre.

-L'accompagnement des randonnées par des animateurs de la Randonnée Cérétane

Ne sont pas compris

-Le voyage AR, jusqu' à MONTGELLAFREY et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.

-Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

-Le coût de location des raquettes et bâtons.

- la location du matériel de sécurité (DVA, pelle, sonde) obligatoire : 25 €

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Notice info- annexe 12- 2018

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, par quatre en vue d'occuper des chambres à 4 lits, Ce sera discuté en réunion, au moment des préinscriptions.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 4 novembre 2019.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ (chèque à l'ordre de l'association : Randonnée Cérétane)

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association Randonnée Cérétane proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription. 13€

Solde du séjour avant le 15 janvier 2020.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Cérétane »

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. (environ 1040 kms aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 15 décembre 2019 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

-Annulation entre le 15 décembre 2019 et le 24 janvier 2020 : retenue de 50 % du montant total du séjour

-Annulation postérieure au 24 janvier 2020 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée raquettes , une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie.

DIVERS

Une réunion est prévue le lundi 4 novembre 2019 à 15h30 salle du club à Céret.

Il est indispensable d'y être présent

Le nombre de participants étant limité à 20 personnes , les inscriptions seront closes après atteinte de ce chiffre.

Amicalement,

La Responsable

Christiane Agrafeil-Colis

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Cérétane